



# AMICALE DES RETRAITÉS DE BRÉTIGNOLLES SUR MER

11, rue De Lattre de Tassigny - 85470 BRETIGNOLLES SUR MER  
Tél fixe : 02 51 95 79 09 - Tél portable : 06 44 96 68 22  
e-mail : amicaleretraitésbretignolles@gmail.com - site : amicale-retraites-bretignolles-sur-mer.fr  
secrétariat ouvert le lundi après-midi de 14 h à 17 h

## CHARTRE DU VOYAGEUR DE L'AMICALE DES RETRAITES DE BRETIGNOLLES SUR MER

### AVANT LE VOYAGE :

**Article 1 :** Pour participer à une sortie ou voyage, il faut être obligatoirement adhérent à l'amicale.

**Article 2 :** La commission voyage choisit les destinations en fonctions prioritairement des critères suivants :

- ➔ L'intérêt des lieux à visiter,
- ➔ Le sérieux du prestataire et le niveau des prestations proposées,
- ➔ Le rapport qualité/prix ...

Avant toute inscription, un mail avec le descriptif du voyage est envoyé à tous les adhérents. Ceux-ci ont tout le loisir de le parcourir et nous interroger sur les questions qu'ils pourraient se poser.

En conséquence, une inscription est un engagement ferme et définitif sauf cas prévu par les assurances et les conditions générales de l'agence de voyage

**Si pour convenance personnelle un adhérent annule sa participation, il devra s'acquitter de l'ensemble de la somme due sauf en cas de remplaçant.**

Lors de votre inscription, vous connaissez :

- ➔ Le montant de base du voyage avec les assurances,
- ➔ Le montant des « Pourboires » qui sont facultatifs mais conseillés. Si elle existe, la gratuité remplace les pourboires.
- ➔ Le prix de la chambre seule.

**NB :** Si l'adhérent(e) voyage seul(e), le montant chambre individuelle est dû sauf si un autre adhérent inscrit accepte de partager cette chambre

- ➔ Certains voyages proposent des options (individuelles et/ou pour le groupe) :

Si Option individuelle : chacun choisit en connaissance de cause.

Si option collective, : l'option est choisie (ou pas) en fonction de la réponse de la majorité des inscrits.

Dans tous les cas, une option augmente le prix total du voyage, sauf si elle est incluse dans la prestation de départ.

**Article 3 :** si vous estimez que cette proposition de voyage ne vous convient pas pour diverses raisons : - physiquement : marche trop longue ou trop rapide....

- Ou psychologiquement exemple : agoraphobie, vertige ou autre...

**NE VOUS INSCRIVEZ PAS** car en aucun cas l'Agence de Voyage, ou l'Amicale ne peuvent être tenus pour responsables de ce qui pourrait arriver et aucune réclamation sera prise en compte pendant ou après le séjour.

**Article 4 :** Dans un souci de fluidité des informations et de sécurité, il est impératif de nous transmettre un numéro de portable et une adresse mail à l'inscription afin de pouvoir joindre le participant en cas de nécessité.

**Article 5 :** Lors de la pré-inscription à un voyage, l'adhérent versera par chèque 30% du montant du voyage. Si le nombre nécessaire de participants est atteint, il recevra un email de confirmation et son chèque sera débité. Si le voyage ou la sortie est annulé faute de participant, son chèque lui sera restitué.

**Article 6 :** Le voyageur de l'Amicale des Retraités de Brétignolles sur Mer s'engage à respecter les dates et heures de versements des différents acomptes (entre 2 et 4 fois selon le montant du voyage).

La commission communique par mail les dates de versements à l'avance et renvoie systématiquement un mail de confirmation une semaine avant chaque date prévue.

En cas d'impossibilité d'être présent, le voyageur a toute l'attitude pour laisser son paiement soit dans la boîte aux lettres de l'amicale soit à une permanence un lundi de 14h00 à 16h00 avant la date prévue.

**Article 7 :** Une réunion d'information a lieu pour tous les voyages, en présence de l'agence de voyage organisatrice, avant le départ afin de régler les derniers détails.

Au cours de cette présentation, chaque voyageur reçoit entre autres les numéros de téléphone des personnes contacts en cas de problèmes ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

## **PENDANT LE VOYAGE :**

**Article 8 :** Les voyageurs de l'Amicale des Retraités de Brétignolles sur Mer s'engagent durant leur voyage :

➔ A respecter les lieux et coutumes des pays visités exemples : Ne pas consommer ni amener d'alcool dans des pays musulmans, achats d'animaux vivants, plantes exotiques, pierres précieuses....

➔ Respecter le personnel accompagnant ainsi que le guide et le chauffeur,

➔ Respecter les consignes données comme : Ne pas se restaurer dans les cars, ne pas prendre de photos ou film lors d'un spectacle si cela est interdit et surtout respecter le fait de prendre des photos sans flashes, ceux-ci étant plus que gênants pour vos voisins.

**Article 9 :** En cas de problèmes sérieux rencontrés pendant le séjour, le participant peut et doit contacter immédiatement dans l'ordre :

➔ La personne accompagnatrice qui représente l'Amicale, qui avisera :

- 1) Le guide accompagnateur
- 2) Le responsable des voyages de l'Amicale
- 3) L'agence de voyage organisatrice

Tous les numéros de téléphone de ces personnes vous sont communiqués lors de la réunion de présentation avant le départ.

Pour toutes ces raisons, aucune réclamation ne sera prise en compte si le problème est soulevé après le retour sur Brétignolles.

## **APRES LE VOYAGE :**

**Article 10 :** Le participant pourra restituer le questionnaire de satisfaction (qui lui aura été remis lors de la réunion de préparation) au bureau de l'Amicale.

La commission voyage s'engage à traiter les documents et apporter une synthèse aux participants.

Si nous constatons un problème évoqué majoritairement, nous ne manquerons pas de proposer une réunion-bilan pour donner une réponse claire à cet incident.

## **En cas de manquements à un des articles cités, le conseil d'administration se réserve le droit d'exclure l'adhérent responsable des problèmes de tous les voyages et sorties**

Je soussigné..... accepte les termes de la Charte du voyageur de l'Amicale des Retraités de Brétignolles sur Mer et accepte de m'y conformer.

Signature de l'adhérent  
Précédé de la motion « lu et approuvé »

Pour le Président  
Commission Voyage

Fait à Brétignolles le.....